

عن المسيب بن حزن قال : لما حضر أبا طالب الوفاة جاء رسولُ
الله صلى الله عليه وسلم فوجدَ عنده أبا جهلٍ وعبدَ الله بنَ أبي أميةَ
بنِ المغيرةِ

فقال رسولُ الله صلى الله عليه وسلم : يا عم ! قل : لا إله إلا الله
كلمةُ أشهدُ لك بها عند الله
فقال أبو جهلٍ وعبدُ الله بنَ أبي أميةَ : يا أبا طالب ! أترغبُ عن ملةِ
عبدِ المطلبِ ؟

فلم يزل رسولُ الله صلى الله عليه وسلم يعرضُها عليه ويعيدُ له تلكَ
المقالةَ حتَّى قال أبو طالبٍ آخرَ ما كلَّهم : هو على ملةِ عبدِ المطلبِ
وأبي أن يقولَ : لا إله إلا الله

فقال رسولُ الله صلى الله عليه وسلم : أمّا والله ! لأستغفرنَّ لك ما
لم أُنّه عنه

فأنزل الله : مَا كَانَ لِلنَّبِيِّ وَالَّذِينَ آمَنُوا أَنْ يَسْتَغْفِرُوا لِلْمُشْرِكِينَ وَلَوْ

كَانُوا أَوْلَىٰ قُرْبَىٰ مِنْ بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمْ أَنَّهُمْ أَصْحَابُ الْجَحِيمِ
وَأَنْزَلَ اللَّهُ فِي أَبِي طَالِبٍ فَقَالَ لِرَسُولِ اللَّهِ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ : إِنَّكَ
لَا تَهْدِي مَنْ أَحْبَبْتَ وَلَكِنَّ اللَّهَ يَهْدِي مَنْ يَشَاءُ وَهُوَ أَعْلَمُ بِالْمُهْتَدِينَ



D'après Al Mousayib Ibn Hazan : Au moment de la mort d'Abou Talib (1), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a trouvé auprès de lui Abou Jahl et 'Abdallah Ibn Abi Oumaya Ibn Al Moughira. Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : « Ô mon oncle ! Dis : -La Ilaha Illa Allah-, c'est une parole par laquelle je témoignerai pour toi auprès d'Allah ». (2)

Alors Abou Jahl et 'Abdallah Ibn Abi Oumaya ont dit : Ô Abou Talib ! Vas-tu t'écarter de la voie de 'Abdel Mouttalib ? (3)

Le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) n'a cessé de lui présenter cette parole et de lui répéter cette phrase jusqu'à ce que la dernière chose qu'Abou Talib ait dite est qu'il est sur la voie de 'Abdel



Moultalib et il a refusé de dire -La Ilaha Illa Allah-. Alors le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit : Par Allah ! Je vais certes demander le pardon pour toi tant qu'on ne me l'aura pas interdit. Allah a donc révélé : -Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants de demander le pardon pour les associateurs même s'ils font partie de leurs proches après qu'il leur soit devenu clair qu'ils font partie des gens de la géhenne-. (4)

Et Allah a révélé au Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) concernant Abou Talib : -Certes tu ne guides pas ceux que tu aimes mais Allah guide qui Il veut et Il est plus connaisseur des biens-guidés-. (5)

(Rapporté par Boukhari dans son Sahih n°1360 et Mouslim dans son Sahih n°24)